

Déclaration préalable de la CFDT-VNF au CHSCT Central extraordinaire
du 14 octobre 2021

Mesdames, Messieurs, membres du CHSCT Central,

Nous irons droit au but ! Suite aux deux alertes des membres du CHSCT Central portant :

- Sur la criticité et la dangerosité de nombreux ouvrages à la DT CB et à un dialogue social local au point mort ;
- Sur les impacts liés à la baisse récurrente des effectifs depuis 8 ans amplifiés par un nombre conséquent de postes non pourvus dans les organigrammes.

Dans un premier temps, la CFDT-VNF demande :

- Un plan d'action rapide pour la mise en place d'une expertise des ouvrages de la DT CB, par un organisme indépendant qui devra servir de base à la programmation et la hiérarchisation des travaux de sécurisation urgente des ouvrages.

A cet effet, nous proposons la création d'un groupe de travail composé de représentants des personnels au CHSCT local, de la direction, d'experts (exploitation, maintenance, techniciens) afin de définir un plan d'action qui devra être déployé sur la base de l'expertise effectuée.

Dans un second temps, la CFDT-VNF demande :

- Le recensement par direction territoriale et au siège des postes vacants et les différents motifs et durée de cette vacance,
- Le nombre d'heures écrêtées par service en DT et par direction au siège,
- Un recensement des CDD en place ; la durée de leur contrat et la vérification que ces derniers ne répondent pas à un besoin structurel et donc pérenne de la direction.

A cet effet, nous proposons la publication de l'ensemble des postes vacants dans l'objectif de pouvoir au plus vite l'intégralité de ces postes. Dans l'attente, sur l'ensemble des services où sont identifiés des postes vacants, nous demandons l'analyse des plans de charge, la mise en place systématique du dispositif d'intérim, y compris partiellement le cas échéant, le paiement systématique des heures supplémentaires.

Nous proposons dans les conditions actuelles, qu'un agent effectuant un intérim descendant (un cat B qui ferait l'intérim total ou partiel d'un cat C par exemple en plus de ses missions) puisse également être éligible au dispositif de l'intérim.



L'écrtage étant interdit, nous vous demandons d'y mettre fin. A cet effet, plus aucune heure ne devra être écrtée.

Nous proposons qu'en l'absence d'autorisation d'heures supplémentaires, les heures initialement écrtées seront placées sur un compteur spécifique correspondant à une banque temps, pouvant donner lieu dans des conditions à définir, à des récupérations ultérieures quand les conditions et la charge de travail des personnels concernés le permettront.

Afin d'éviter l'aggravation de la situation, tant que les réorganisations déjà validées en instance ne sont pas abouties, nous demandons l'arrêt immédiat de tout nouveau projet de réorganisation actant des suppressions d'effectifs supplémentaires.

Nous proposons que tous les CDD de plus d'un an qui ne sont pas positionnés clairement sur des missions temporaires ou en remplacement sur un poste de titulaire (hors vacance de poste), soient reçus par le PPRH afin de faire un point d'étape sur leur contrat. Suite à cet entretien, s'il est avéré que les missions tenues correspondent en réalité à un besoin structurel et pérenne, l'agent en CDD se verra proposer une promesse d'embauche au plus tard un mois après l'entretien, pour une embauche effective au plus tard à l'issue du CDD.

Ne pas recruter le CDD qui occupe des missions pérennes c'est de fait, reporter une tension sur l'ensemble des équipes en place.

De plus le second objectif est d'éviter que ces missions pérennes ne continuent d'être assurées par des CDD dont le turn-over important nécessite un compagnonnage répétitif qui alourdi d'autant la charge de travail des titulaires sans pour autant qu'il soit valorisé.

Nous vous l'avons déjà dit de toutes les manières possibles, la situation est grave et n'est plus durable ni acceptable !

Nous voulons quitter cette réunion avec des engagements clairs de la direction et qui répondent directement aux risques ciblés.

Les représentants CFDT-VNF
au CHSCT Central



Cfdt:

VOIES
NAVIGABLES
DE FRANCE

**NE LAISSEZ PAS LE HASARD
DÉCIDER DE VOTRE AVENIR PROFESIONNEL
DEVENEZ LE 1^{ER} DÉFENSEUR DE VOS DROITS !**